

Nouvelles de La Cause

La foi sans joie est un autel sans parfum.

Alexandre VINET



N° 503 Juillet - Août - Septembre 2020

ÉDITORIAL

Quelle bonne odeur de cuisine et de pâtisserie se répand dans la maison qui prépare une fête ! La Fondation La Cause, elle aussi, pour fêter ses 100 ans, mitonne un programme savoureux afin de poursuivre les réjouissances de la fête de son centenaire ! Un concert prestigieux, une grande journée de rencontre, un séjour pour les Solos à Paris, un livre de témoignage et un ouvrage historique sur les 100 ans de mission de La Cause...

La spiritualité a-t-elle un parfum ? L'apôtre Paul écrit que les chrétiens sont appelés à répandre par leur amour la bonne odeur du Christ. D'un juste engagement spirituel émane un effluve doux et agréablement parfumé qui rend témoignage de notre foi. Le pasteur Georges Marchal considère que *la spiritualité suppose la fleur, et qu'elle en est le parfum*. Il en va de même des engagements et des actions de la Fondation La Cause qui, je l'espère, témoignent

Sommaire du N° 503

- Éditorial : un esprit de parfum...
- L'odorat au secours de la vision
- Bref retour sur 100 ans d'adoption à La Cause
- Nouveautés des Éditions La Cause
- Programme *La Cause fête ses 100 ans et on vous y attend !*
- À noter !

d'une foi habitée par la bonne odeur d'un amour fraternel authentique. Nous sommes en effet comme un parfum à l'odeur agréable offert par le Christ à Dieu.¹

Associer la prière et les parfums est le propre des offrandes de la première alliance : chaque matin, Aaron faisait brûler une offrande de parfum, dans la tente de la rencontre². Pour brûler le parfum sacré, on fabriqua un autel en bois d'acacia³. Dans le château de Chamerolles près d'Orléans, se trouve la plus ancienne chapelle protestante de France inscrite au titre des Monuments historiques en 2016. C'est Lancelot II, cousin par alliance de Gaspard de Coligny dont il commanda les troupes qui, s'étant converti à la religion réformée, transforma la chapelle en temple protestant en 1560. La récente découverte des magnifiques peintures du Décalogue, du Notre Père, avec un tutoiement de Dieu typique des protestants de cette époque, permirent au pasteur historien Paul Lienhardt



de retracer cette passionnante histoire. Ce château associe aussi la prière et le parfum, puisqu'il abrite un exceptionnel musée des parfums qui mérite le détour !

Nous savons maintenant que le Covid 19 produit parfois la perte temporaire de l'odorat; mais est-il vrai que **la perte de la vue permet de développer un puissant odorat ?** Nous avons posé la question à Gisèle Peraro, attachée au Département Handicap Visuel.

Le sens olfactif s'active puissamment dès la naissance et intervient fortement dans l'interaction mère - enfant. Il permet même des actions apaisantes ou thérapeutiques. Une pratique courante lors d'une adoption consiste à donner à l'enfant un tissu porté par la mère adoptive pour qu'il se familiarise avec l'odeur maternelle. Véronique Goy évoque 100 ans d'adoptions avec La Cause en tant qu'OAA (Organisme Autorisé pour l'Adoption).

Bonne lecture et bon été dans le subtil parfum des fleurs !

Alain Deheuvels
Pasteur - Directeur Général
de la Fondation



¹ 2 Corinthiens 2,15

² Exode 30,7

³ Exode 37,25

L'ODORAT AU SECOURS DE LA VISION

Les personnes atteintes d'un handicap visuel ont un odorat plus développé : mythe ou réalité ?

Cette question, qui mobilise les scientifiques depuis le XX^e siècle, a également suscité l'intérêt des artistes, romanciers ou cinéastes. Voici, pour mémoire, quelques œuvres dont les héros compensent leur cécité par leurs aptitudes olfactives.

Dans *Les audiences de Sir John*, Bruce Alexander met en scène un magistrat aveugle, Sir John Fielding, qui apprend notamment à son compagnon de fiction, Jeremy, comment il se déplace et se repère. Arrivant au marché de Covent Garden, à Londres, il décrit : « J'utilise simplement mes quatre autres sens. Vous autres qui jouissez de la vue ne faites que mésuser du reste. Dans le cas présent, j'ai seulement mis à l'œuvre mon nez et mes oreilles. J'ai respiré la verdure et l'odeur terreuse des étals des maraîchers, tout en écoutant ces derniers vanter leurs marchandises. Crois-moi sur parole, mon garçon, il n'existe aucun lieu à Londres qui exhale et résonne comme Covent Garden. » Sir John Fielding a réellement existé, il est reconnu pour ses qualités et compétences de magistrat et de détective mais aussi pour avoir fondé avec son frère la première police urbaine de Londres au XVIII^e siècle.

Dans le film *Parfum de Femme* de Dino Risi, César du meilleur film étranger en 1976, Vittorio Gassman interprète le rôle d'un ancien militaire devenu aveugle, capable de deviner la présence d'une femme grâce à son parfum. N'oublions pas *Les lumières de la Ville* où Charlot, le

vagabond, rencontre une jeune femme aveugle qui exerce le métier de fleuriste. C'est donc un



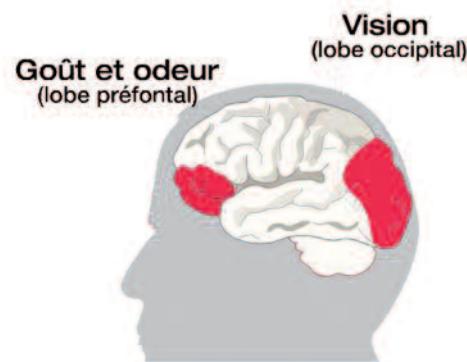
cliché de décrire un personnage mal ou non voyant se servant de son odorat pour compenser sa déficience visuelle. Mais est-ce vérifié par des études scientifiques ?

L'ODORAT : UNE CHIMIE SENSORIELLE

L'odorat est avec la vision, le toucher, le goût et l'ouïe l'un des cinq sens permettant à l'individu de percevoir son environnement, reconnaître des personnes, des choses et des êtres. L'être humain ne doit son sens de l'odorat qu'à un organe d'une surface de 2 à 3 cm² seulement. L'odorat, par analogie avec le schéma de fonctionnement de la vision, dispose de récepteurs et de transmetteurs, dont le nerf olfactif, et d'une zone de traitement et d'enregistrement de l'information, le cerveau.

À l'image des yeux pour la vue, on pense souvent que c'est cet organe olfactif qui identifie les molécules perçues mais, en réalité, c'est le cerveau : les molécules

chimiques présentes dans l'air sont transformées en un influx nerveux analysé et interprété dans la zone préfrontale du cerveau, celle également de la régulation des émotions.



En pratique, la perception d'une odeur résulte d'un stimulus qui fait appel à différentes aptitudes :

- la détection : il s'agit de l'aptitude à détecter une substance odorante : plus le seuil de détection est bas, plus la sensibilité est importante ;
- la discrimination, qui détermine l'aptitude à différencier les odeurs entre elles ;
- l'identification de l'odeur : comme peut l'être la vision des couleurs dans le domaine de l'acuité visuelle, la perception des odeurs, qu'elle soit neutre, agréable ou désagréable, est propre à chaque individu. En effet, elle résulte à la fois de l'inné, de l'éducation et de la société.

Dans une publication parue en 2014, les scientifiques estiment que les êtres humains pourraient être capable de répertorier de 10 000 à 1 000 milliards d'odeurs !

LES INTERACTIONS CÉCITÉ-ODORAT

De nombreuses recherches ont été conduites sur les fonctions

DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL ★ DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL ★ DÉPARTEMENT

sensorielles des aveugles afin de comprendre les mécanismes de compensation résultant du manque d'un sens. Cependant, en 2010, dans sa thèse soutenue à l'université de Montréal et intitulée *Les habiletés olfactives des aveugles de naissance*, le docteur Mathilde Beaulieu Lefebvre fait d'abord le constat du peu d'intérêt marqué jusqu'alors par la communauté scientifique sur le système olfactif des aveugles de naissance comparativement aux recherches menées sur le traitement de l'audition et du toucher.

Elle démontre ensuite, à partir d'appareils d'imagerie fonctionnelle comme l'IRM, une réorganisation fonctionnelle dans le cerveau des aveugles de naissance, réorganisation également mise en évidence par l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) situé à l'hôpital Pitié Salpêtrière lors d'une étude publiée en 2018.

En effet, chez les personnes voyantes, le traitement de l'odorat s'effectue dans la région pré-frontale du cerveau alors que la région occipitale est activée pour la vue. Chez les personnes aveugles de naissance, cette même région occipitale se trouve réaffectée au traitement d'autres sens dont l'olfaction. Par ailleurs ces recherches ont également démontré que le système olfactif des aveugles possède un seuil de détection plus bas que les voyants. Cependant leur capacité à identifier les odeurs est similaire à celle des personnes voyantes.

Une méta-analyse examinant l'ensemble des études et publications éditées depuis le XIX^e siècle a été publiée en juin 2018. Celle-ci conclut qu'en l'état actuel de la recherche, l'effet de la cécité sur les fonctions olfactives ne se révèle pas significatif. Cependant le sujet

n'est pas simple et des recherches complémentaires sont nécessaires du fait de la fragilité des résultats.

En effet, les personnes participant aux études ont des profils très différents. Par exemple, les personnes aveugles, entraînées dans le traitement des informations reçues, ont peut-être plus d'agilité dans le domaine de la reconnaissance, quelle qu'elle soit, olfactive ou tactile. L'âge de survenue de la cécité peut également affecter différents processus d'acquisitions sensorielles, y compris celui de l'odorat. Par ailleurs une personne qui a vu, mais qui ne voit plus, a gardé des souvenirs qui constituent un stock d'images mentales qui peut favoriser la réussite aux tests. Le niveau culturel peut entraîner une difficulté à trouver un vocable pour nommer une odeur. La mémoire olfactive qui est guidée par l'émotion est propre à chaque individu : souve-



décrives ci-dessus, il se dégage quelques explications quant au niveau de compensation du déficit visuel par l'odorat :

- L'attractivité : les odeurs, omniprésentes dans l'environnement et la vie quotidienne, ne transmettent pas les mêmes informations que la vue. Une chose peut être attrayante par sa couleur par exemple, et neutre à l'odorat. Dans ce cas il est difficile de pallier le manque de vision par l'olfaction ;
- L'existence d'un fort effet plafond dans l'identification : difficile de faire mieux, de développer de meilleures compétences. Les tests en laboratoire ont mis en évidence des compétences d'identification équivalentes entre voyants et non voyants lorsque des repères ou indices étaient fournis ;
- Le contexte même des études : les conditions d'expériences en laboratoire ne peuvent égaler le réel. En situation réelle alors que les personnes déficientes visuelles s'appuient sur l'ensemble de leurs sens, les personnes voyantes font encore une fois plus appel au sens de la vision qu'à l'odorat. Hors laboratoire, l'entraînement quotidien et une attention plus active seraient susceptibles de favoriser les personnes déficientes visuelles.



nons-nous de la madeleine de Proust ! Les méthodes utilisées sont différentes.

En résumé, comme le soulignent Julien Wen Hsieh et Basile Nicolas Landis dans la Revue Médicale Suisse : « Les tests olfactifs qui permettent la quantification de l'odorat sont une des pierres angulaires dans le processus diagnostique. Pour améliorer ces tests, des défis sont encore à relever. »

COMMENT EXPLIQUER QUE L'OLFAC-TION NE PARTICIPE PAS PLUS À LA COMPENSATION DU DÉFICIT VISUEL ?

Indépendamment des éléments induits par les situations

Développer son odorat résulte d'un entraînement personnel mais c'est beaucoup plus qu'apprendre à sentir des odeurs, c'est

DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT HANDICAP VISUEL * DÉPARTEMENT

L'ODORAT AU SECOURS DE LA VISION (SUITE ET FIN)

accroître sa sensibilité. Comme pour tout, l'entraînement et la pratique sont de rigueur.

DES EXPÉRIENCES ÉTONNANTES :

Pendant 6 mois, d'avril à août 2018, la société de transport en commun Keolis a parfumé le métro

de la ville de Rennes. Plus précisément, les quais de la station Saint-Anne avec des parfums mentholés ou légèrement poivrés. Le but : permettre aux personnes déficientes visuelles de mieux s'orienter en associant chaque direction à une odeur, en complément des messages sonores et visuels. C'est la société Sensorys qui a été chargée de cette expérimentation. Son PDG, Pierre Pagès le souligne : « Les sous-sols, la promiscuité, les longs couloirs qui sentent l'urine génèrent de l'anxiété. Les études montrent que, dès lors qu'on parfume ces lieux avec des odeurs très fraîches comme les agrumes, on améliore la perception de propreté et de sécurité. » Double impact pour cette

opération qui visait d'abord à renforcer l'accessibilité du métro.

Cependant, les résultats n'ont pas été concluants : la station choisie, Sainte-Anne, est très grande, très fréquentée et les voyageurs déficients visuels évitent d'y descendre. Les cheminements sont complexes et il était impossible de ne suivre qu'une seule « piste odorante » car les ascenseurs ne sont pas directs. L'idée est innovante mais, de l'avis général, des améliorations doivent lui être apportées. D'après Frédéric Clec'h, chargé de mission chez Kéolis : « L'idéal serait que les quatre diffuseurs installés, deux sur les quais, deux dans les ascenseurs, soient reliés à un objet connecté qui adapterait les doses à la météo. On peut envisager aussi de ne plus indiquer les directions mais simplement de parfumer chacune des stations de métro avec des identités olfactives différentes. »

Terminons par une note plus romantique. Monsieur et Madame

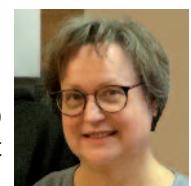


Kuroki filaient le parfait amour depuis 30 ans lorsque le diabète a privé Madame Kuroki de l'usage de la vue. Dépressive, elle ne voulait même plus sortir de chez elle. Monsieur Kuroki a décidé d'agir pour faire renaître le sourire de son épouse : pendant deux ans, il a planté des milliers de fleurs, essentiellement des phlox roses au parfum étonnamment suave. Petit à petit, Madame Kuroki a commencé à sortir de chez elle pour profiter des effluves du jardin et petit miracle : elle sourit à nouveau.



Aujourd'hui, vous pouvez, si vous le souhaitez, visiter le jardin qui se trouve dans la ville de Shintomi, préfecture de Miyazaki et croiser les pas de ce couple, si attachant. Les yeux fermés, vous profiterez encore mieux du parfum des phlox !

Gisèle Peraro
Attachée au Département
Handicap Visuel



DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT

ACCUEILLIR ET PRENDRE SOIN DES ENFANTS
BREF RETOUR SUR 100 ANS D'ADOPTION À LA CAUSE

L'étymologie du verbe adopter traduit un choix, exprime la valeur d'une décision, la volonté de tisser un lien... L'adoption a évolué au cours de l'histoire.

Dans l'Antiquité, l'adoption d'une personne avait pour principale vocation la préservation du patrimoine. On adoptait une personne majeure. Puis, l'adoption est tombée peu à peu en désuétude, jusqu'à

disparaître totalement du droit à la fin du haut Moyen-Âge pour ne réapparaître qu'au tout début du XIX^e siècle. En 1804, le code civil énonce certes cette possibilité en accordant un héritier à une famille qui

DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTEMENT ENFANCE * DÉPARTE

n'en avait pas, mais toujours par l'adoption d'un majeur par un autre majeur.

Après la Première Guerre mondiale, en 1923, le changement de la législation française a permis d'adopter un mineur et a offert ainsi une famille à de nombreux enfants. C'est alors que La Cause, qui avait juste trois ans d'existence, s'est impliquée en faveur des enfants abandonnés ou orphelins et les a accompagnés dans leur nouvelle vie «en famille». S'ils étaient nombreux en attente de famille, les mentalités ne changeaient pas si vite et ce furent surtout des veuves sans enfant qui, les premières, leur ont offert un foyer

soignée à l'accouchement, comme à l'enfant d'être pris en charge par une unité sociale dès sa naissance. Cette réponse à l'infanticide et à l'abandon a permis également aux enfants d'être adoptables plus jeunes. Là encore La Cause a innové. En effet, malgré le secret voulu par la législation sur les circonstances de la naissance de l'enfant né anonymement, elle a gardé néanmoins précieusement et méthodiquement trace de ces éléments au dossier.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs enfants orphelins ou nés dans des circonstances qui ne permettaient pas à leur mère de les élever ont été accompagnés par La Cause. Deux enfants orphelins par faits de guerre furent également confiés à La Cause.

Le bien-être de ces enfants accompagnés vers l'adoption a toujours marqué le travail de La Cause. En 1951, Rose-Marie Durlemann, responsable de l'adoption de La Cause et bru de Freddy Durlemann, fondateur de La Cause, associe, à sa réflexion pour un meilleur accompagnement des enfants sans famille, d'autres organisations de protection de

aimant. Les petits recueillis par La Cause sont parfois nés de relations extra-conjugales, ou d'«erreur de jeunesse», ou de mère isolée, trop pauvre pour en assumer la charge. D'autres ont été confiés à La Cause par l'Assistance Publique ou, plus rarement, recueillis par conséquence de fait de guerre. Tous ont bénéficié du même accompagnement vers un foyer aimant et d'un suivi, précurseur pour l'époque, de leur intégration en famille.

Le premier enfant recueilli par La Cause s'appelait Lucien Michenot (1922-1944). Il a été adopté par une veuve. Devenu instituteur, il fut fusillé par l'occupant pour faits de résistance en 1944. Dans les quelques écrits que nous avons de lui, on lit le bonheur qu'il éprouvait d'avoir une famille et tout l'amour qu'il portait à sa mère adoptive.

En 1941, la législation française a codifié l'abandon des nourrissons et créé le cadre de l'accouchement anonyme, assurant à la mère d'être accompagnée et



Rose-Marie Durleman et un enfant adopté

l'enfance. Les Œuvres d'Adoption collaborent entre elles et se professionnalisent. En 1951, Mme Durlemann a contribué à créer un « Comité d'entente pour l'adoption », qu'elle présidera et qui a connu par la suite plusieurs mutations avant de devenir en 1996 la FFOAA, Fédération Française des Organismes Autorisés pour l'Adoption.

De 1923 à 1968, 492 enfants ont été placés en famille par La Cause. Par la suite, le nombre d'enfants adoptables en France a diminué et les familles adoptives se sont orientées vers l'étranger. L'adoption a alors dépassé le cadre de la construction familiale. Elle a pris une dimension « humanitaire », pour laquelle adopter un orphelin sauvé de la pauvreté, d'une catastrophe ou d'une guerre devenait un acte de solidarité, en lui offrant la sécurité d'une famille aimante certes, mais surtout plus aisée. L'IVG ayant été légalisée en 1975, le nombre d'enfants adoptables en France s'est encore réduit et l'adoption à l'étranger a pris son essor. L'adoption d'un enfant « différent » de soi, car originaire d'un autre pays, a rendu



l'adoption plus visible. La société a changé et l'adoption d'un enfant ne fut plus un secret de famille. Il est important de noter que cette culture du secret avait été rejetée dès 1923 par Élisabeth Durrleman, car considérée comme injuste et dangereuse !

En 1969, conservant son activité sociale sur le territoire national, La Cause s'est ouverte à l'adoption internationale. Sensible à la situation des enfants de Corée du Sud, abandonnés pour raisons familiales, financières et culturelles, elle a accompagné 1270 adoptions d'enfants de ce pays jusqu'en 1993, sous la direction de Rose-Marie Durrleman. Durant cette période, d'autres enfants étrangers ont été accueillis par des familles de La Cause, un enfant de l'Inde et quatre enfants du Sri Lanka en 1981-1982. En 1989, à la demande d'orphelinats de Madagascar, La Cause a accompagné l'adoption d'enfants malgaches.

DÉPARTEMENT ENFANCE ★ DÉPARTEMENT ENFANCE ★ DÉPARTEMENT ENFANCE ★ DÉPARTEMENT ENFANCE ★

ACCUEILLIR ET PRENDRE SOIN DES ENFANTS (FIN)

Depuis, 114 mineurs malgaches ont trouvé place et bonheur en famille grâce à La Cause. En 1994, La Cause a créé à Madagascar un service de parrainage et de développement, lançant un programme d'aide humanitaire d'urgence en faveur d'enfants orphelins, non adoptables, résidant dans les centres d'accueil d'enfants vulnérables. Ces services ont été par la suite étendus à d'autres pays (le Togo, le Cameroun et Haïti). À ce jour, près de 1800 enfants bénéficient du programme de parrainage et 21 structures de projets de développement bénéficient du soutien humanitaire.



Le nouveau bâtiment du Catja à Madagascar, un des projets humanitaires soutenus par La Cause

En 1999, alors que le recueil d'enfants nés en France ne cessait de baisser, La Cause s'est orientée vers l'adoption d'enfants en Roumanie à la demande des services sociaux de ce pays et a mis en place deux programmes d'aide sociale pour la petite enfance dans la ville d'Arad. Jusqu'en 2002, onze enfants roumains, parfois grands et certains handicapés, ont été accueillis par des familles aimantes.

En 2002, la loi française a évolué et encouragé tout organisme accompagnant un accouchement anonyme à recueillir autant d'informations que possible sur la mère de naissance. De même, elle a offert à chaque enfant du territoire national né sous le secret, la possibilité d'accéder à son dossier et de connaître ses origines, avec la création du CNAOP, le Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles. Le CNAOP ne s'oppose pas

au respect du secret accordé à la mère de naissance, mais il offre la possibilité de rétablir le lien en respectant la liberté de chaque individu. Là encore, le soin pris par La Cause à noter scrupuleusement, dès le début de son action, les éléments entourant le recueil des enfants qui lui sont confiés, s'est révélé très précieux.

L'une de ces enfants, Lydie, née en 1995, a pu ainsi retrouver sa mère de naissance avec l'accompagnement du CNAOP qui s'est appuyé alors sur les éléments collectés par La Cause lors de son recueil, bien avant 2002! Le secret de la naissance n'a été levé qu'à la demande de cette mère, respectant ainsi sa volonté d'anonymat exprimée à la naissance de son enfant. Lydie a été invitée en mars 2017 lors d'une émission de télévision sur France 2, pour donner son témoignage, accompagnée de sa mère adoptive et de sa mère biologique (un lien vers l'émission se trouve sur notre site internet, www.lacause.org).

En 2002, à la demande de structures arméniennes, La Cause s'est engagée dans ce pays. Elle a financé la construction d'un orphelinat et, pendant plusieurs années, des séjours de vacances pour les enfants arméniens défavorisés. La Cause a accompagné l'adoption d'un enfant arménien en 2004. Par ailleurs, entre 2007 et 2010, six enfants d'Haïti ont été accueillis par des familles françaises. La Cause n'a pas poursuivi les adoptions dans ces pays, mais y a développé l'aide humanitaire et le parrainage.

La réflexion éthique qui accompagne le travail de La Cause a été la première raison mettant un frein à la possibilité d'adoption dans certains pays. Lorsque La Cause s'est trouvée confrontée à un questionnement sur la légitimité de l'adoption des enfants proposés, elle a pris elle-même la décision d'arrêter cette activité dans le pays concerné.

Depuis 2010, l'adoption a changé de visage. Elle a été restreinte en raison d'une législation donnant la priorité à la prise en charge des enfants dans leur pays

d'origine, fondée sur la Convention Internationale de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Aujourd'hui, les États l'ont tous — à quelques exceptions près — peu à peu ratifiée, la France l'ayant fait en 1998.

Le nombre d'adoptions internationales et nationales baisse chaque année davantage, alors que le nombre de familles souhaitant adopter des enfants reste important. L'adoption est une mesure de protection de l'enfance mais elle n'est pas la seule ni la première... Si de nombreux enfants ont été placés en institution ou en famille d'accueil, ils ne sont pas pour autant adoptables juridiquement. En effet, de plus en plus d'enfants plus âgés se trouvent délaissés. Pas toujours adoptables, ni juridiquement, ni psychologiquement, ils ont pourtant tous besoin d'une famille qui les accompagne

pour construire leur future vie d'adulte. Certaines alternatives plus souples s'adaptent aux cas particuliers. Celles-ci peuvent évoluer puis déboucher sur de vraies adoptions, affectives et parfois juridiques.

En cent ans d'existence, La Cause a accompagné l'adoption de près de 2000 enfants. Son engagement en faveur de l'enfance vulnérable témoigne de l'évolution des politiques sociales infantiles et se veut pertinent dans une société toujours en mutation.

Véronique Goy
Directrice du Département
Enfance



DÉPARTEMENT ÉDITIONS * DÉPARTEMENT ÉDITIONS * DÉPARTEMENT ÉDITIONS * DÉPARTEMENT ÉDITIONS *

Le pasteur Yves**Crespin****Un chrétien dans la Résistance***Richard Fortat*

Yves Crespin, pasteur à Saint-Brieuc quand débute la Deuxième Guerre mondiale, s'engage dans l'accueil des réfugiés, puis dans la Résistance. Dénoncé et arrêté, il meurt au camp de Dora en 1944. Son parcours interroge : sa foi chrétienne en fait-elle un combattant différent ? Son témoignage peut-il encore nous inspirer aujourd'hui ?

160 p. - 13,5 x 18,5 cm - HP34 - 13 €

Chroniques Huguenotes*Michel Barlow*

Michel Barlow, enseignant, pédagogue mais aussi essayiste et romancier, nous offre ici des nouvelles inspirées par l'Histoire, sur la vie des protestants au fil du temps, d'hier à aujourd'hui, et pourquoi pas demain ! Ainsi il éclaire pour nous l'Histoire de manière originale, intense, interpellante, passionnante...

220 p. - 13,5 x 21 cm - FT36 - 16 €

Les enfants de la nuit*Les sentiers des justes 2**Heather et Lydia Munn*

Magali est déterminée : elle veut coûte que coûte prendre sa part à l'aide aux enfants qui s'organise dans son village de Tanieux. Armée de son courage et de l'inconscience de sa jeunesse, elle s'engage jusqu'au bout, à ses risques et périls, mais aussi à ceux des autres.

Ce roman historique évoque le travail de la Cimade pendant la Deuxième Guerre mondiale.

13,5 x 21 cm - FT37 - 17 €

DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS * DÉPARTEMENT SOLOS-DUOS

RENCONTRE NATIONALE



Rencontre nationale des animateurs de groupes locaux
Sol Fa Sol
(Solidaires face à la solitude)

Le lundi 19 octobre, à Paris.

Elle réunit chaque année les responsables régionaux, mais est aussi ouverte aux personnes qui réfléchissent à la possibilité de s'engager dans cette activité. Une journée d'information, de partage, d'encouragement...

Sur inscription.

INFOS DE LA CAUSE * I

ASSEMBLÉE DU DÉSERT

À Mialet, dans le Gard, c'est une rencontre importante pour les protestants de France et d'Europe. Cette année, elle a lieu le dimanche 6 septembre. La Fondation La Cause y sera présente et sera heureuse de vous accueillir à son stand.

SÉJOURS

Du 15 au 19 octobre

Un grand séjour international à Paris, pour les Solos francophones, incluant la fête des 100 ans de La Cause, mais aussi des visites touristiques, trois soirées conviviales et spirituelles et le culte en commun. En interne avec le logement inclus ou en externe pour les résidents d'Île-de-France.

Renseignements et inscriptions en ligne.

**Du 29 décembre 2020 au 2 janvier 2021**

Séjour dans les Alpes, pour les Solos. Au programme : la fête du Réveillon, des randonnées et sports de neige ; visites touristiques d'Annecy et Chambéry ; partages spirituels et développement personnel.

Renseignements et inscriptions en ligne à partir de septembre.

JOURNÉE MONDIALE DE LA CANNE BLANCHE

Elle aura lieu le jeudi 15 octobre 2020. La Cause reçoit à cette occasion des dons spécialement affectés à son travail en faveur des personnes atteintes de cécité. Nous invitons les Églises à consacrer une offrande particulière lors du culte du dimanche 18 octobre. Nous sommes disponibles pour être invités à présenter nos actions dans votre Église à cette occasion ou un autre dimanche de l'année !

INFOS DE LA CAUSE * I

Pour tout renseignement : Fondation La Cause – 01 39 70 60 52 – www.lacause.org – fondation@lacause.org

LA CAUSE FÊTE SES 100 ANS ET ON VOUS Y ATTEND !

Au programme de cette journée festive qui se déroulera
le samedi 17 octobre 2020
au Palais de la femme, 94 rue de Charonne, 75011 Paris :

- **Méditation** avec le pasteur Christian BONNET, président de la Fondation
- **Conférence** : *Évangéliser en France au XX^e siècle. Histoire de La Cause*, par l'historien Patrick CABANEL
- **Table ronde** présidée par Nathalie LEENHARDT, directrice du journal Réforme : « L'apport des protestants dans le travail social au sein d'une République laïque ». Intervenants :
 - Françoise CARON, présidente de la Fédération des Associations Familiales Protestantes
 - Valérie DUVAL-POUJOL, théologienne protestante
 - Isabelle RICHARD, présidente de la Fédération de l'Entraide Protestante
 - ... et, sous réserve, Gérard LARCHER, président du Sénat
- **Les témoins racontent** La Cause d'aujourd'hui (*sous réserve) :
 - représentant Madagascar, Richard RAHAJASON* fondateur de l'orphelinat AVOTRA,
 - représentant la Corée du Sud, la pasteure Sook-Hee YOUN,
 - représentant le Togo, la pasteure fondatrice de l'orphelinat CAST Mana YÉVU,
 - représentant le Cameroun, Coco Bertin MOWA* fondateur de l'orphelinat pour les enfants aveugles CJARC,
 - Philippe DAUSSIN, auteur et premier prix du concours littéraire d'ouvrages pour la jeunesse,
 - Joëb FIDALY, aveugle et clairvoyant...
- **Participation d'artistes**, musiciens, chanteurs, acteur, chorale malgache : MI-KYUNG, Jean-Christophe ROBERT, Sandrine POURAILLY, Philippe HUSSER, Gil BERNARD, Gérard ROUZIER...
- **Dédicace d'ouvrages** par les auteurs : Patrick CABANEL, Philippe DAUSSIN.

Attention !
Nombre de places
limité ! Inscriptions
ouvertes sur le site :
www.lacause.org.

CONCERT

Concert exceptionnel des 100 ans ! Des œuvres de Bach, Beethoven, Bernstein,... interprétées par la formation *Huit de Cœur* de Versailles. le vendredi 9 octobre 2020, à 20h, à l'Église américaine, 65 quai d'Orsay, Paris 7^e.

FILM

Film documentaire, *La Cause : 100 ans de raisons*, réalisé pour les 100 ans de la Fondation par Raphaël Canard. Il a été diffusé par Présence Protestante le 15 mars, sur France 2. Il est visible à présent sur le site www.lacause.org

VENTE DE LA CAUSE 2021

Elle aura lieu les 19 et 20 mars 2021, à l'Église américaine. Nous espérons vous y retrouver très nombreux !



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité 2019 de la Fondation La Cause est disponible et peut être envoyé par mail à toute personne qui souhaite le recevoir.



La Fondation La Cause est habilitée à recevoir des dons déductibles de l'impôt sur le revenu, pour 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable, ainsi que des dons déductibles de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, à hauteur de 75 % de son montant, dans la limite de 50 000 €. La Fondation La Cause est autorisée à recevoir des legs et donations dispensés des droits de mutation.

CULTE DE RECONNAISSANCE DES

100 ANS DE LA CAUSE

À visionner sur le site

www.lacause.org

N° 503 : Juillet - Août - Septembre 2020
Organe trimestriel de la Fondation La Cause
69 av. Ernest Jolly 78955 Carrières-sous-Poissy
01 39 70 60 52 - fondation@lacause.org
www.lacause.org

Directeur de publication : Alain Deheuvels
Abonnement : 4 € - Prix du numéro : 1 €
IBAN LBP : FR10 20041000 0157 5535 9F02 037
Suisse : La Cause, Bulle 18-1723-4
Imprimerie : Imprimerie Le Réveil
Commission Paritaire n° 0620 G 86756 - en cours